

**PROCES VERBAL SEANCE DU COMITE
SYNDICAL**

du 19 mars 2024

Le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du cinq mars deux mil vingt-quatre qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 05/03/2024

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, GARCIA Youri, GRANGER Sylvain, LUZET Frédérique supplée par MORALES Lucien, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, POURTIER Annie supplée par MICHOUUD Eric, PYOT Robert, SOUDAN Henri, VIAL Frédéric,

Absent excusé ayant donné pouvoir : COCHONAT Pierre à Henri SOUDAN,

Absent excusé : GUILLET Laurent,

Absents : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 12 (et 13 votants) sur le nombre de 16. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël Bordel. Ce dernier accepte.

Assisté par Evelyne DEQUIN, secrétaire du syndicat

Affichage le 22/03/2024 de la liste des délibérations prises en séance.

Transmission le 08/04/2024 du procès-verbal de séance aux titulaires par mail et par courrier pour les titulaires dépourvus d'adresse électronique.

Ordre du jour :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 28/03/2023
- Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 29/02/2024

- Délibérations :
 - 2024-02-01** Approbation du compte de gestion 2023
 - 2024-02-02** Vote du compte administratif 2023
 - 2024-02-03** Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

- 2024-02-04 Vote du budget primitif 2024
- 2024-02-05 Participations des intercommunalités 2024
- 2024-02-06 Indemnité à verser à la personne assurant la « comptabilité administrative »
- 2024-02-07 Demande de subvention dans le cadre du plan Rhône/changement transformateurs

APPROBATIONS :

- Approbation de l'ordre du jour du 19/03/2024

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 28/03/202

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 29/02/2024

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

Délibérations :

2024-02- 01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Président présente les résultats budgétaires de l'exercice du compte de gestion, en section investissement et section fonctionnement.

Les écritures comptables du Syndicat et celles du Trésor Public étant identiques, il convient de délibérer et d'approuver le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Principal.

Un extrait du compte de gestion 2023 est joint en **annexe n°1**.

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

2024-02- 02 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 non assujetti à la TVA (nomenclature M57)

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2023, dont l'extrait figure en **annexe n°2**, tel que décrit dans la note de présentation pour l'approbation des comptes 2023 **annexe n°3** et présenté ci-dessous :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	374 837,30	0	517 493,66
	Section d'investissement	B	0,00	H	6 690,10
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	161 802,63
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 142,73
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	374 837,30	= 0 + H + I + J	688 029,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	374 837,30	= 0 + I + K	679 296,19
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	8 732,83
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	374 837,30	= 0 + H + I + J + K + L	688 029,02

Le Président ne prend pas part au vote, et nomme un Président de séance pour le vote du compte administratif. La présidence est confiée pour le vote de cette délibération au 1^{er} vice-Président Monsieur Christophe PERRIER. Le Président sort de la salle.

Le Président de séance propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

2024-02- 03 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Président expose que l'excédent de fonctionnement des années précédentes était inscrit à la section de fonctionnement en N+1. La section investissement était très peu fournie. Pour l'exercice 2024, il convient d'inscrire en investissement une provision pour le remplacement de matériel technique.

Ainsi, il convient d'affecter le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 304 458.89 €

- A la section de fonctionnement : au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » pour un montant de 164 458.89 €.
- A la section d'investissement : au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 140 000 €.

La délibération est soumise au vote pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

2024-02- 04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 non assujetti à la TVA (nomenclature M57)

Le Président invite les membres du syndicat à examiner le budget primitif de l'exercice 2024, dont l'extrait figure en **annexe n°4**, tel que décrit dans la note de présentation pour l'approbation du budget primitif (**annexe n°5**) et présenté ci-dessous.

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 168 740,00	RECETTES 160 007,17
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 732,83
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	168 740,00	168 740,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 526 840,00	RECETTES 362 381,11
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 164 458,89
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	526 840,00	526 840,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	695 580,00	695 580,00

Le Président présente les propositions budgétaires inscrite au budget primitif 2024 telles que présentées dans la note de présentation du budget primitif (annexe 5). Le Président rappelle que les participations versées par les 2 EPCI membres contribuent à l'équilibre du budget du syndicat. Sur l'exercice 2024, le syndicat provisionne de l'investissement pour anticiper le remplacement du matériel technique sur les années futures. Le bureau d'étude chargé notamment de la prospective financière du syndicat proposera un plan pluriannuel en investissement.

Le changement du transformateur en rive gauche fera l'objet d'une consultation. Le retroplanning prévoit que ce dernier sera mis en place en octobre 2024 avant les épisodes pluvieux.

Monsieur le Président propose à l'occasion du vote du budget 2024 de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre (hors dépense du personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections (limite fixée par l'article 15117-10-6 du CGCT). Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision.

La délibération est soumise au vote pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

2024-02-05 PARTICIPATION DES INTERCOMMUNALITES 2024

Le Président remercie les intercommunalités membres de la confiance qui lui est accordée.

Le Président propose de définir pour l'année 2024 la participation des intercommunalités de la manière suivante, soit :

EPCI	Compétence PI
CCBD (77,74%)	101 062,00
CCBS (22,26%)	28 938,00
TOTAL	130 000,00

(dépenses BP 2024 – recettes BP 2024 + excédent reporté) = participations EPCI

La délibération est soumise au vote pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

2024-02-06 INDEMNITE A VERSER A LA PERSONNE ASSURANT LA COMPTABILITE ADMINISTRATIVE

Par délibération en date du 22 mai 2001 et du 21 avril 2008, le comité syndical avait fixé le montant de l'indemnité mensuelle à verser à l'agent exerçant la fonction comptabilité administrative ».

Au regard de l'augmentation constante de la charge de travail, le Président propose de réévaluer le montant de cette indemnité pour la fixer à 400 € brut mensuel, indexée sur l'indice 100, à compter du 1^{er} avril 2024.

Le comité syndical profite de cette occasion pour remercier la secrétaire pour son travail.

La délibération est soumise au vote pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

2024-02-07 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN RHONE /CHANGEMENT TRANSFORMATEURS

Le Président expose que le transformateur électrique N°1 de la rive gauche (qui alimente la pompe n°1 et la pompe n°2) est à l'arrêt et consigné. Cela fait suite à une constatation de points de corrosion lors d'une prestation de maintenance des ouvrages de cette même rive gauche en septembre 2023. Par ailleurs, le second transformateur (qui alimente les pompes n°3 et n°4) donne également des signes de vieillissement. Le syndicat a pour ambition d'investir rapidement dans un transformateur neuf en lieu et place du transformateur 1 et profiter de la désinstallation du transformateur 1 actuel pour envisager un reconditionnement en usine.

Le Président indique que le remplacement des transformateurs est estimé à 130 000 € HT dont 10 000 € d'AMO + le temps passé par notre exploitant. Les transformateurs sont subventionnables avec 80 % d'aide : Région AuRa / plan Rhône-Saône – Feder.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard le 31/03/2024. Les activités du syndicat sont en totale adéquation avec le programme « plan Rhône », sur la protection inondation (accélérer le ressuyage). La dépense n'étant pas engagée, la subvention n'est pas inscrite aux recettes du budget primitif.

Il est attendu, dans le cadre de ses missions, que le bureau chargé d'optimiser les dépenses et recettes du syndicat et d'analyser les ouvrages, s'établisse un plan d'investissement, tout en définissant les dépenses éligibles au chapitre investissement (toiture sur les transformateurs, ...)

Le Président propose au Comité Syndical de solliciter la demande de subvention au titre du plan Rhône-Saône Feder.

La délibération est soumise au vote pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12 + 1 pouvoir	CONTRE :	ABST :
------------------------------	-----------------	---------------

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le chemin qui va à la station et la digue présentent des trous en formation, la CNR en sera avertie.


Un retour est fait sur la réunion qui s'est tenue en Mairie de Brangues avec le collectif sur la gestion des crues. Sept signataires de la pétition étaient présents. La CNR présente à la réunion a confirmé la bonne prise de décision des élus du syndicat pour la gestion de la crue. La gendarmerie également présente a pu prendre note du fonctionnement du syndicat et de la surveillance pendant la crue.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

Pour approbation au conseil syndical du 15/10/2024

Le Président, Sylvain GRANGER

SYNDICAT
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX
DU HAUT-RHONE



Le secrétaire de séance, Joël BORDEL

